

Les championnats d'hiver 1957 de la brigade de montagne 10

Autor(en): **Perret, Gaston**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **102 (1957)**

Heft 3

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- *Le propulseur à poudre* est connu. C'est celui de nos roquettes AIR-SOL ou SOL-SOL. Il entre seul en considération pour des très fortes poussées et des durées de combustion n'exédant pas 30 secondes. (A titre de comparaison, la roquette 8 cm. Oerlikon d'aviation a une durée de combustion de 1 sec. environ.)
- *Les propulseurs biliquides* permettent également d'obtenir de très fortes poussées pendant un temps beaucoup plus long qu'avec un propulseur à poudre. C'est en fait un moteur avec ses réservoirs, son système d'alimentation et d'injection et sa ou ses chambres de combustion. Il existe de nombreux mélanges. Les températures extraordinairement élevées que l'on atteint dans un tel moteur en limitent l'emploi et en élèvent considérablement le prix.

Dans la chronique d'avril, nous aborderons la deuxième partie de l'étude du commandant Gense, à savoir la navigation et le guidage des engins.

Colonel HENCHOZ

Le ski à l'armée...

Les championnats d'hiver 1957 de la Brigade de montagne 10

Les concours annuels de notre Unité d'armée montagnarde romande se sont déroulés le 18 février dernier, à Montana-Crans, dans des conditions atmosphériques et de neige excellentes, et devant un nombreux public.

Plus de soixante-dix patrouilles de quatre hommes (of., sof., app. et sdts.), réparties sur quatre catégories, se disputèrent les quinze fanions, trophée et challenges mis en compé-

tition par divers gouvernements cantonaux romands, commandants d'unités, l'Union des patrouilleurs alpins et quelques firmes importantes.

De plus, ces joutes sportives englobaient les épreuves de la Brigade de forteresse 10 et Garnison de Saint-Maurice, ainsi qu'une course individuelle de sélection pour gardes-frontières. D'autre part, la catégorie « invités », où l'on constata que les gendarmes sont plus forts que les militaires, vit aux places d'honneur les patrouilles des gendarmeries valaisanne I et II, vaudoise et les gardes-frontières du II^e arr.

Parmi les notabilités, on relevait la présence de MM. les conseillers d'Etat Guisan et Gard, chefs des Départements militaires vaudois et valaisan ; MM. les colonels-brigadiers Gross et Matile, cdts. des Brig. de mont. et fort. 10 ; M. le colonel-brigadier Daniel, à l'étranger, était représenté par son prédécesseur, M. le colonel-brigadier Gross, ainsi que de nombreux commandants d'unités et représentants des autorités civiles et militaires.

LE BUT !

L'organisation de championnats militaires veut aussi dire appel principal, contrôle des participants, visite sanitaire, discipline, cantonnements et subsistance, licenciement... Aussi savons-nous que de nombreux lecteurs sont sceptiques quant à la valeur sportive réelle de ces épreuves. Comment peut-on avoir du plaisir à faire du ski en claquant des talons ?

Eh bien ! les organisateurs et les participants ont donné une réponse précise à cette question qui, je sais, retient bien des sportifs militaires chez eux. On ne peut pas comparer l'accomplissement d'un cours de répétition, par exemple, avec du service librement consenti telle la pratique des sports militaires. Pour l'alpin, ajoutons que l'amour de la montagne et la camaraderie sous l'uniforme rapprochent étroitement les chefs et leurs soldats, occasion unique de pratiquer un sport favori avec des camarades habitant souvent aux quatre coins du pays.

Oui, ces championnats ont une valeur sportive réelle et méritent encouragement et soutien. Le bel esprit manifesté, tout comme les résultats enregistrés, sont autant de garants de notre aptitude à mener le combat en montagne, et nos brigades peuvent être fières de compter sur une élite de patrouilleurs aussi nombreuse et capable. Le chroniqueur se plaît à relever que ces remarques sont aussi valables pour les autres Unités d'armée, dont les Commandements sont aussi soucieux de cultiver en et hors service le même esprit et de maintenir une forme physique appréciable. Et grâce à une organisation parfaite, le but a été pleinement atteint.

LES PARCOURS

Le cap. J.-P. Clivaz, officier alpin, soigna particulièrement les parcours et prépara d'excellentes pistes. Il avait prévu une randonnée autre que celle retenue, car le danger d'avalanche nécessita d'importants changements à la veille des départs.

Cat. lourde : 27 patr. de 4 hommes, dont 1 of., 1 sof., 2 app. ou sdts., de la même Unité ou EM: 25 km. long., 700 m. montée ; tir sur tuiles à 150 m. de deux cartouches par homme ; piste balisée, paquetage réduit.

Cat. légère : 6 patr. de 4 hommes, dont 1 of., 1 sof., 2 app. ou sdts., de la même Unité ou EM: 12 km. long., 300 m. montée ; tir sur tuiles à 150 m. de deux cartouches par homme ; piste balisée, paquetage réduit.

Cat. combat : 37 patr. de 4 hommes, sans distinction de grade, de la même Unité ou EM: 12 km. env. long., 300 m. dénivellation ; tir sur cibles G à 200 m. de six cartouches pour l'équipe ; parcours libre ; les trois paquetages = 24 kg. ; épreuves : étude d'une mission, choix de cheminement, transmission orale d'un ordre, tir au mq., lancement de quatre grenades d'exercice HG 43 à 20 m. (avec détonateur d'exercice), observation et estimation de distances, rapport sur un incident de combat, passage d'un obstacle à la corde fixe.

LA CATÉGORIE « COMBAT »

Contrairement aux catégories lourde et légère, réservées plus spécialement aux skieurs de compétition ou entraînés pour ce genre d'épreuve, la catégorie « combat » est ouverte aux skieurs touristes, et a un caractère nettement militaire : une mission déterminée doit être remplie avec les moyens mis à disposition. Il ne s'agit pas seulement d'aller vite, mais encore d'affronter un certain nombre d'épreuves telles qu'elles peuvent se présenter réellement au combat. Elle groupera tout naturellement des skieurs moyens, touristes et montagnards qui ne sont pas spécialisés dans les courses de fond. Pour cette raison, seul un équipement normal de skis avec fixations et souliers de tourisme est admis, à l'exclusion de tout matériel de fond, tout comme l'emploi de farts, peaux de phoque ou autres antidéparants est autorisé.

Le classement de l'épreuve se fait selon le temps effectif de course auquel seront ajoutées toutes les pénalisations reçues au passage des différents postes de contrôle ; toute patrouille qui manque un poste ou n'exécute pas une épreuve sera disqualifiée, et il en sera de même pour toute équipe n'ayant pas la tenue et le paquetage fixé par le règlement.

Cette catégorie dite de « combat », qui rejoint la classique épreuve des courses d'orientation dans le terrain soit de jour soit de nuit, mérite une attention toute spéciale, car elle est l'épreuve de toutes les armes ! Basée sur le programme général d'instruction des troupes au combat, une mission militaire de ce genre convient parfaitement pour des patrouilles d'artillerie, des armes spéciales, d'infanterie de plaine ou de montagne.

Aussi, formons le vœu que les commandats d'unités, et la troupe même, s'intéressent vivement à cette formule d'entraînement et d'épreuves.

LES RÉSULTATS

Cat. lourde : Invités : 1^{re}, et meilleur temps de la journée, gendarmerie valaisanne I, 93' 06'' (gend. Crettex, Vuardoux,

Genoud, Fournier); 2^e, gardes-front. V^e arrond., 93' 54'' ; 3^e, gendarmerie valaisanne II, 94' 34'' ; 4^e, gendarmerie vaudoise, 99' 56''. — *Elite* : 1^{er}, Cp. Fus. Mont. II/2, 103' 24'' (cap. Henchoz, app. Morerod et Revaz, fus. Pernet), gagne le challenge du Conseil d'Etat vaudois ; 2^e, Cp. Fus. Mont. II/1, 108' 48'', gagne le challenge du Conseil d'Etat valaisan ; 3^e, Cp. Fus. Mont. I/12, 111' 42'', gagne le challenge Loterie Romande ; 4^e, Cp. Fus. Mont. III/8, 116' 14'', gagne le challenge Nestlé.

Cat. légère : Brig. mont. 10 : 1^{er}, Cp. subs. I/10, 90' 48'' (cpl. Narbel, app. Pilloud et Morend, sdt. Rieder), gagne le challenge Of. EM. Br. Mont. 10 ; 2^e, Bttr. can. ld. II/51, 96' 43'' ; 3^e, Co. Fus. Mont. III/9, 103' 40''. — *Brig. Fort. 10* : 1^{er}, Dét. Destr. 36, 75' 27'' (sgt. Pernet, cpl. Pichard, mitr. Mermód et Duperthuis) gagne le challenge cap. aum. Pont ; 2^e, Cp. Fus. III/165 m, 76' 22'', gagne le challenge tir cdt. Brig. Fort. 10.

Cat. combat : Brig. Mont. 10 : 1^{re}, Bttr. Ob. I/25, 146' 45'' (lt. Tschumy), gagne le challenge Rgt. Art. 10 ; 2^e, Cp. Ld. Fus. Mont. IV/6, 158' 37'', gagne le challenge Rgt. Inf. Mont. 5 ; 3^e Cp. Gren. 6. 159' 18'', gagne le challenge Rgt. Inf. Mont. 6 ; 4^e, Bttr. ca. ld. III/51, 200' 36'' ; 5^e, Cp. Fus. I/8, 201' 17''. — *Brig. Fort. 10* : 1^{re}, Cp. gren. I/10, 158' (cap. Marin) ; 2^e, Cp. Fort. 1, 169' 46'' (plt. Hausamann), gagne le challenge garnison de Saint-Maurice.

Champion des patr. à ski Brig. Mont. 10 : Cp. Fus. Mont. II/2.

Fanion Cdt. Brig. Mont. 10 : Bat. Fus. Mont. 8.

Trophée de l'Union des patr. alpins : Bttr. Ob. I/25.

Challenge de tir et challenge Ciment Portland : Cp. Fus. Mont. I/12.

AVEC LES GARDES-FRONTIÈRES

Profitant de la mise sur pied de ces concours, les gardes-frontières organisèrent leur course de qualification pour les championnats suisses et firent disputer une épreuve indivi-

duelle au cours de laquelle les grands ténors de la spécialité s'affrontèrent. Les chevronnés durent céder le premier rang au garde Hummel Georges, en 85' 56'', puis : 2^e, app. Rausis Luc, 89' 03'' ; 3^e, garde Biollay Gaston, 90' 28'' ; 4^e, app. Fellay Louis, 90' 30'' ; 5^e, garde Bähler H., 90' 50'', etc.

ÉPREUVES DISPUTÉES ET CHAMPIONS BATTUS

Loin de nous l'intention de vouloir entrer dans de longs commentaires techniques sur les performances des patrouilleurs. Les points de comparaison nous manquent, car l'on peut difficilement émettre un avis sur des équipes de quatre hommes qui, pour la majorité d'entre elles, ne sont constituées qu'une fois par année. Faisons cependant un rapide tour de piste avant de conclure.

Les concurrents partaient des baraquements militaires de Crans et effectuaient une première partie de mise en train jusqu'au stand au-dessus de Vermala. Ce stand avait l'avantage de placer les cibles au soleil tandis que les tireurs se trouvaient dans l'ombre, ce qui permit de beaux résultats. Ensuite descente sur Randogne et Bluche pour les « lourds », un peu moins bas pour les « légers » et catégorie « combat ». Puis remontée pénible sur Montana, ce qui provoqua de gros retards chez certains, d'autres ayant mieux dosé leur effort. Arrivée sur le lac Grenon, où le chef de chaque patrouille annonçait son équipe au colonel Métain, chef Ter. 10, qui eut une parole réconfortante pour chacun.

Partie favorite, la patrouille championne d'armée 1956, emmenée par le sgtm. Jordan a été battue par celle du cap. Henchoz qui fit preuve d'une plus grande régularité. Cette équipe obtint le meilleur temps effectif de la catégorie, mais, fait à signaler, obtenait tout de même un temps supérieur aux invités gendarmes et gardes-frontières ; si elle fut meilleure sur la piste, elle perdit un temps précieux au tir. Son avance suffisante lui permettait d'enlever néanmoins la première place, et le titre de champion de la brig. mont. 10. Gageons

que le jury du concours, placé sous la direction du lieut.-colonel EMG Freymond, chef EM br. mont. 10, dut faire preuve de vigilance pour éviter toute erreur toujours possible.

Relevons pour terminer que nous avons constaté l'excellente condition physique de l'ensemble des participants, condition soulignée au rapport sanitaire du cap. de Rham, médecin des sports, qui ne signale aucun accident.

Il y aurait beaucoup de personnes à citer pour féliciter les organisateurs de cette magnifique journée, et encore risquerait-on d'en oublier. Aussi dirons-nous que ce sont tous ceux qui y ont œuvré, sous la direction du major EMG Roten, de l'EM brig. mont. 10, et des différents services, comme tous les gars concurrents dans cette joute militaire, qui ont assuré le succès des championnats d'hiver 1957 des brig. mont. et fort. 10.

Et un merci tout spécial à M. le major Gaberell, et au lt. Zwissig, qui au service « Presse et réception », firent tout ce qui était possible pour faciliter la tâche du chroniqueur.

Plt. GASTON PERRET

Bibliographie

Les livres :

Lyautey l'Africain. Textes et lettres du Maréchal Lyautey présentés par Pierre Lyautey. Librairie Plon. Paris.

De 1912 à 1925, le général Lyautey, maréchal de France dès 1921, est Résident de France au Maroc. Seule sa charge de ministre de la guerre en hiver 1916-1917 l'en éloignera quelques mois. Sa tâche de grand administrateur colonial le passionne bien plus que les mesquines intrigues de la Métropole.

Ce troisième volume des « textes et lettres » donne toute la mesure de la très grande intelligence, de la valeur intellectuelle et morale de ce Chef qui est parvenu à conserver intact durant la première guerre mondiale un Maroc en pleine évolution.

En établissant le bilan de son action de 1914 à 1918, Lyautey peut dire qu'il a rempli sa mission « garder jusqu'au bout le Maroc à la France, non seulement comme possession, comme gage acquis, mais encore comme réservoir de ressources de toute sorte pour la